Annexe B **CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE**

A. Langue et lieux

MET / NOT MET

La proposition doit démontrer la capacité de l'entreprise à affecter les ressources nécessaires à la diffusion du contenu des cours en fonction de la désignation de la langue régionale de chaque site du Conseil national de recherches (CNRC) au Canada.

Langue et lieux	Désignation de la langue Lieu du Conseil national de recherches du Canada
	(CNRC)
Bilingue	- Moncton, Nouveau-Brunswick
Les instructeurs doivent être parfaitement	- Fredericton, Nouveau-Brunswick
bilingues (c'est-à-dire capables de travailler	- Montréal, Québec
efficacement en anglais et en français), tant à	- Ottawa, Ontario
l'écrit qu'à l'oral, de manière à pouvoir effectuer	
des travaux dans la langue demandée.	
Unilingue français	-Saguenay, Québec
Les instructeurs doivent parler couramment le	- Boucherville, Québec
français, à l'écrit comme à l'oral.	
Unilingue anglais	- St. John's, Terre-Neuve
Les instructeurs doivent parler couramment	- Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
l'anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.	- Halifax, Nouvelle-Écosse
•	- Chalk River, Ontario
	- Mississauga, Ontario
	- London, Ontario
	- Winnipeg, Manitoba
	- Saskatoon, Saskatchewan
	- Calgary, Alberta
	- Edmonton, Alberta
	- Penticton, Colombie-Britannique
	- Vancouver, Colombie-Britannique
	- Victoria, Colombie-Britannique

CRITÈRES D'ÉVALUATION NOTÉS PAR POINTS

B. Vérification de l'expérience et des références de l'entreprise POINTS

20

La proposition doit inclure un profil de l'entreprise, une description de l'expérience antérieure avec des projets de prestation de services de taille et de complexité similaires, et au moins deux contacts antérieurs indiquant le nom et le numéro de téléphone du client, les services fournis et la durée du contrat. Le CNRC se réserve le droit de contacter une ou toutes les références fournies par le soumissionnaire. Indiquer la dénomination sociale de l'entreprise et la province dans laquelle elle est constituée.

Les qualifications et l'expérience du personnel clé de l'entreprise, en rapport avec la nature du travail, doivent être décrites dans la proposition. La proposition doit inclure le processus de recrutement de l'entreprise et les critères de sélection pour l'emploi des instructeurs. La proposition doit inclure, pour chaque province où le Conseil national de la recherche (CNR) a un site, des détails sur le nombre et les capacités linguistiques globales des instructeurs actuellement employés.

D. Règlements et lignes directrices POINTS

20

La proposition doit démontrer que l'entreprise est autorisée à dispenser une formation en premiers soins, en RCR et en DEA conformément aux réglementations fédérales et provinciales. La proposition doit démontrer que le contenu et le matériel des cours de formation sont conformes aux lignes directrices 2010 de la Fondation des maladies du cœur du Canada et aux versions ultérieures, conformément aux recommandations du Comité international de liaison sur la réanimation (ILCOR). La préférence sera accordée aux fournisseurs qui sont en mesure de fournir des cours en anglais et en français en personne ainsi que des cours mixtes de théorie en ligne avec des séances de démonstration des compétences en personne. Le CNRC se réserve le droit de demander la prestation de cours en personne ou de cours mixtes de théorie en ligne et en personne.

E. Compréhension du travail POINTS

35

La proposition du soumissionnaire doit démontrer une compréhension claire de l'étendue des travaux et doit comprendre un aperçu, à l'aide d'exemples, des limites et des difficultés éventuelles liées aux travaux, ainsi que des solutions possibles pour y remédier. La proposition doit comprendre une description de la ou des méthodes qu'ils utiliseront pour organiser et coordonner les cours en collaboration avec le Conseil national de la recherche (CNR), ainsi que pour l'affectation des instructeurs et le déploiement du matériel et de l'équipement de formation en fonction des exigences linguistiques. La proposition doit inclure une description de la (des) méthode(s) utilisée(s) pour la collecte et le stockage des dossiers de formation, ainsi que pour le suivi et la gestion des renouvellements de certification.

Total des points maximums POINTS

100

Les propositions ayant obtenu moins de 70 points sur 100 seront considérées comme non recevables et ne seront pas examinées plus avant. Une proposition sera considérée comme non recevable si elle ne répond pas aux critères obligatoires ou si elle n'est pas étayée par des détails appropriés et adéquats, notamment lorsque des preuves à l'appui sont requises. Les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires indiquées par des mots impératifs tels que, mais sans s'y limiter, "doit", "doit", "sera" et "essentiel", y compris le respect des conditions obligatoires. En outre, il est essentiel que les éléments contenus dans les propositions soient énoncés de manière claire et concise. Les propositions doivent être présentées dans le même ordre et sous le même format que la demande de propositions (DP), en utilisant les mêmes numéros de section et de sous-section. Les propositions seront évaluées uniquement en fonction de leur contenu. Les points non traités recevront une note de zéro.